

Zoning By-law Amendment Proposal Summary

Owner: Knee Dheep Inc.

File N°: D02-02-23-0002

Applicant: Zanderplan Inc.

Comments due date: April 10, 2023

Applicant Address: PO Box 20148, Perth ON

Development Review Planner: Jack Graham

Applicant E-mail: chris@zanderplan.com

Ward: Ward 21 - Rideau-Jock

Applicant Phone Number: 613-264-9600

Ward Councillor: David Brown

Site Location

The site is located at the intersection of Century Road and First Line. The two parcels are addressed as 1476 Century Road and 5758 First Line Road.

Applicant's Proposal

The City of Ottawa has received a Zoning By-law Amendment application to describe rezone the lands at 1476 Century Road and 5758 First Line Road. The application has been submitted to satisfy a condition imposed by the Committee of Adjustment for consent application D08-01-22/B-00233.

Proposal Details

The subject properties are located on Century Road and First Line Road. The properties do not occupy the corner at the intersection, but share a lot line at the rear of each parcel.

Both parcels are currently zoned as RC2 with exceptions 22r and 707r. The parcel at 1476 Century Road contains an automobile service centre and accessory structure. The parcel at 5758 First Line contains a detached dwelling and accessory structure.

The application has been submitted to satisfy the rezoning condition of consent application D08-01-22/B-00233. The lot line adjustment created split zoning of the First Line Road parcel. This application has been submitted to correct that.

There is no new development associated with the application.

Related Planning Applications

Consent Application D08-01-22/B-00233

Roadway Modifications

N/

Timelines and Approval Authority

The “On Time Decision Date”, the target date the Zoning By-law Amendment application will be considered by the City’s Agricultural and Rural Affairs Committee, is June 5, 2023.

Submission Requirements

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body is not entitled to appeal the decision of the Council of the City of Ottawa to the Ontario Land Tribunal.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Ontario Land Tribunal unless, in the opinion of the Tribunal, there are reasonable grounds to do so.

Request to Post This Summary

If you have received this notice because you are the owner of a building within the area of the proposed development, and the building has at least seven (7) residential units, it is requested that you post this notice in a location visible to all of the residents.

Stay Informed and Involved

1. Register for future notifications about this application and provide your comments either by mailing the notification sign-up form in this package or by e-mailing me and adding File No. D02-02-23-0002 in the subject line.
 - a. Please note, comments will continue to be accepted and considered after the initial comment period due date noted above. However, comments received after the above date may not be reflected in the staff report.
2. Access submitted plans and studies regarding this application online at ottawa.ca/devapps.
3. If you wish to be notified of the decision on the application, you must make a written request to me. My contact information is below.
4. Should you have any questions, please contact me.

Jack Graham, Development Review Planner
Planning, Real Estate and Economic Development Department
City of Ottawa
110 Laurier Avenue West, 4th Floor
Ottawa, ON K1P 1J1
Tel.: 613-580-2424, ext. 12965
jack.graham@ottawa.ca

Modification du Règlement de zonage Sommaire de la proposition

Propriétaire : Knee Dheep Inc.

N° de dossier : D02-02-23-0002

Requérant : Zanderplan Inc.

Date limite des commentaires : 10 avril 2023

Adresse du requérant : C.P. 20148, Perth
(Ontario)

Urbaniste : Jack Graham

Courriel du requérant : chris@zanderplan.com

Quartier : Ward 21 - Rideau-Jock

N° de tél. du requérant : 613-264-9600

Conseiller du quartier : David Brown

Emplacement du site

Le site se trouve à l'intersection du chemin Century et du chemin First Line. Les deux terrains sont désignés par les numéros 1476, chemin Century, et 5758, chemin First Line.

Proposition du requérant

La Ville d'Ottawa a reçu une demande de modification du Règlement de zonage visant à décrire la nouvelle désignation des terrains situés au 1476, chemin Century, et au 5758, chemin First Line. La demande a été présentée pour satisfaire à une condition imposée par le Comité de dérogation concernant la demande d'autorisation D08-01-22/B-00233.

Détails de la proposition

Les biens-fonds visés sont situés sur le chemin Century et le chemin First Line. Ils n'occupent pas le coin de l'intersection, mais ont une ligne de lot commune à l'arrière de chaque terrain.

Les deux terrains sont actuellement classés RC2 avec les exceptions 22r et 707r. Le terrain situé au 1476, chemin Century, est occupé par un centre d'entretien automobile et une structure annexe. Le terrain situé au 5758, chemin First Line, est quant à lui occupé par une habitation isolée et une structure accessoire.

La demande a été soumise pour satisfaire à la condition de changement de zonage de la demande d'autorisation D08-01-22/B-00233. Le redressement de la ligne de lot a créé une situation de zonage fractionné pour le terrain situé sur le chemin First Line. Cette demande a été soumise pour corriger le problème.

Aucun nouvel aménagement n'est associé à la demande.

Demandes d'aménagement connexes

Demande d'autorisation D08-01-22/B-00233.

Modifications aux chaussées

S.O.

Calendrier et pouvoir d'approbation

La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date limite à laquelle la demande sera considérée par le Comité de l'agriculture et des affaires rurales de la Ville, est fixée au 5 juin 2023. La décision relative à la demande visant la réglementation du plan d'implantation suivra l'étude par le Comité et le Conseil.

Exigences de soumission

Modification du Règlement de zonage

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que l'approbation ne soit accordée, cette personne ou cet organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision de la Ville d'Ottawa devant le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa que l'approbation ne soit accordée, cette personne ou cet organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisi le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire, à moins qu'il n'existe, de l'avis de ce dernier, des motifs raisonnables de le faire.

Demande d'affichage du présent résumé

Si vous recevez cet avis parce que vous êtes propriétaire d'un immeuble situé dans la zone de l'aménagement proposé et comptant au moins sept (7) unités d'habitation, vous êtes tenu d'afficher cet avis à la vue de tous les résidents de l'immeuble.

Restez informé et participez

1. Inscrivez-vous pour recevoir des avis futurs au sujet de cette demande et transmettre vos observations soit en envoyant le formulaire d'inscription de cette trousse par la poste, soit en m'envoyant un courriel et en ajoutant le n° de dossier D02-02-23-0002 dans la ligne objet.
 - a. Veuillez noter que les commentaires seront encore acceptés et examinés après la date limite de commentaires susmentionnée. Toutefois, les commentaires reçus après cette date ne seront pas nécessairement pris en compte dans le rapport du personnel.
2. Accédez en ligne aux études et aux plans présentés concernant la présente demande à **ottawa.ca/demdam**.
3. Si vous voulez être avisé de la décision concernant la demande, vous devez m'en faire la demande par écrit. Vous trouverez mes coordonnées ci-dessous.
4. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi.

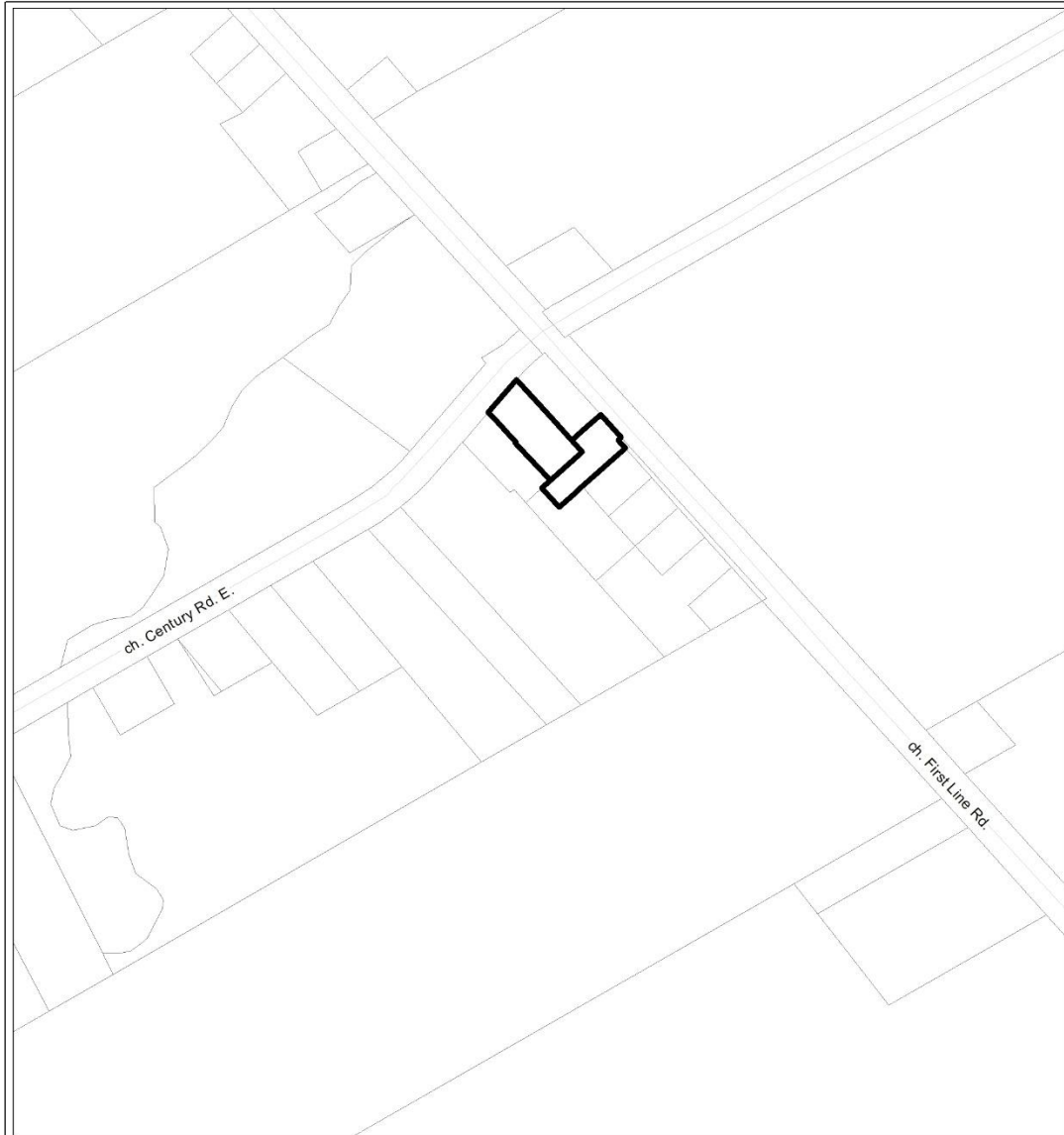
Jack Graham, urbaniste responsable des projets d'aménagement

Direction générale de la planification, des biens immobiliers et du développement économique



Ville d'Ottawa
110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage
Ottawa (Ontario) K1P 1J1
Tél. : 613-580-2424, poste x12965
jack.graham@ottawa.ca

Location Map/ Carte de l'emplacement



		LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE	
D02-02-23-0002	23-0222-D		
I:\CO\2023\ZKP\FirstLine_5758_Century_1476			
<small> ©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers All rights reserved. May not be produced without permission THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY </small>			
<small> ©Les données de parcelles appartient à Teranet Entreprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. CECI N'EST PAS UN PLAN D'AMÉNAGEMENT </small>			
REVISION / RÉVISION - 2023 / 03 / 01		5758 ch. First Line Road & ch. 1476 Century Road E.	